



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**56<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 10 novembre 2011, à 16 h 55  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Al-Nasser ..... (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Thomson (Fidji),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 16 h 55.*

## Point 113 de l'ordre du jour (suite)

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

#### c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

**Mémorandum du Secrétaire général**  
(A/66/182)

**Liste des candidats** (A/60/183)

**Curriculum vitae** (A/60/184)

#### **Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Comme les membres le savent, il reste un siège à pourvoir à la Cour internationale de Justice. L'Assemblée va maintenant procéder à un vote ayant trait à ce siège vacant.

Je rappelle aux représentants qu'en application de l'article 88 du Règlement intérieur,

« Lorsque le Président a annoncé que le vote commence, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote ».

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Tous les candidats dont les noms figurent sur le bulletin sont éligibles. Je rappelle aux représentants que le nom d'un seul candidat doit être marqué d'une croix. Les bulletins de vote sur lesquels plus d'un nom auront été marqués d'une croix seront considérés comme nuls. On ne peut voter que pour les candidats dont les noms figurent sur les bulletins de vote.

*Sur l'invitation du Président par intérim, M<sup>me</sup> Bonkougou (Burkina Faso), M<sup>me</sup> Shiolashvili (Géorgie), M<sup>me</sup> Mannion (Irlande), M<sup>me</sup> Azmee (Malaisie), M<sup>me</sup> Martínez (Mexique) et M<sup>me</sup> Kloeg (Pays-Bas) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

*La séance, suspendue à 17 heures, est reprise à 17 h 35.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Nombres de bulletins déposés : | 193 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 0   |
| Nombre de bulletins valables : | 193 |
| Abstentions :                  | 0   |
| Nombre de votants :            | 193 |
| Majorité requise :             | 97  |

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nombre de voix obtenues :

|   |    |
|---|----|
| M <sup>me</sup> Julia Sebutinde (Ouganda) | 98 |
| M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone)         | 95 |

M<sup>me</sup> Julia Sebutinde a obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale.

J'ai communiqué le résultat du vote au Président du Conseil de sécurité.

J'ai également reçu du Président du Conseil de sécurité une lettre, qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 6654<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité tenue le 10 novembre 2011 aux fins de l'élection de cinq

membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat qui prendra effet le 6 février 2012, M. Abdul G. Koroma a obtenu la majorité absolue des voix. »

En conséquence des scrutins qui ont eu lieu indépendamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue dans les deux organes. L'Assemblée va donc tenir une cinquième séance en vue de pourvoir le siège vacant restant. La 57<sup>e</sup> séance plénière aura lieu immédiatement pour pourvoir ce siège vacant.

*La séance est levée à 17 h 40.*